

Bruxelles, le 12 décembre 2018  
(OR. en)

15380/18

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2018/0408(NLE)**

---

**TRANS 634  
COWEB 176**

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	ST 14965/18 + ADD 1
Objet:	DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité de direction régional de la Communauté des transports en ce qui concerne certaines questions budgétaires en lien avec la mise en œuvre du traité instituant la Communauté des transports – <i>Adoption</i>

---

1. Le 3 décembre 2018, la Commission européenne a présenté une proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité de direction régional de la Communauté des transports UE-Balkans occidentaux en ce qui concerne certaines questions budgétaires et de personnel.
2. L'adoption du budget 2019 au sein du comité de direction régional est nécessaire pour pouvoir mettre en place le secrétariat permanent de la Communauté des transports et permettrait de mener les travaux prévus, entre autres concernant la sécurité routière, l'adaptation à l'acquis de l'Union, ainsi que la connectivité des transports au niveau transfrontière et l'intégration avec les corridors RTE-T européens, conformément à la déclaration de Sofia adoptée lors du sommet UE-Balkans occidentaux du 17 mai 2018. La Commission propose un budget d'un montant total de 1,63 million d'euros<sup>1</sup>. La contribution de l'Union européenne à ce budget s'élève à 80 %.

---

<sup>1</sup> Dont 750 000 + 200 000 euros au titre des rémunérations et des cotisations sociales, 330 000 euros pour les frais de fonctionnement du secrétariat, 100 000 euros pour les frais de recrutement et 100 000 euros aussi pour le matériel informatique, tandis que 150 000 euros seraient affectés à une réserve.

3. Au vu des contraintes de temps, la présidence a suggéré d'accélérer l'examen du budget de la Communauté des transports pour l'année 2019<sup>2</sup>, en laissant l'examen du volet de la proposition relatif aux questions de personnel pour plus tard.
4. Le groupe "Transports terrestres" a examiné la proposition le 7 décembre 2018. Les délégations ont été d'accord pour accélérer l'examen du budget mais des informations complémentaires ont été demandées sur la méthode de calcul. Les délégations FR et UK ont émis des réserves d'examen parlementaire. Au cours d'une réunion des attachés, le 12 décembre 2018, un examen plus approfondi a eu lieu, à l'issue duquel un accord général a été dégagé sur le texte. La présidence a invité la Commission à tenir le groupe informé de l'exécution du premier budget et des travaux que mènera le futur secrétariat.
5. En conséquence, il est suggéré que le Comité des représentants permanents recommande que le Conseil, lors d'une prochaine session:
  - adopte la décision relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité de direction régional de la Communauté des transports en ce qui concerne certaines questions budgétaires en lien avec la mise en œuvre du traité instituant la Communauté des transports, dont le texte mis au point par les juristes-linguistes figure dans le document 15204/18; et
  - charge les instances préparatoires de poursuivre l'examen de la proposition en ce qui concerne les autres points.

Le Parlement européen sera informé de cette décision.

---

<sup>2</sup> Voir le compromis de la présidence dans le document 14975/18.